

## Participation aux accords commerciaux régionaux

C'est en 1949 que le Chili a paraphé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en participant à quelques appels d'offres de gouvernements, à des concessions douanières multilatérales, en offrant et en recevant le traitement de la nation la plus favorisée. En 1960, le Chili est devenu membre de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) qui comprend le Mexique ainsi que tous les pays latino-américains d'Amérique du Sud. Des concessions douanières ont été élargies à de nombreux produits en provenance des autres pays membres de l'ALADI et le Chili participe actuellement aux accords de complémentarité industrielle.

Le Chili était aussi signataire de l'Accord de Cartagena en 1969 (Marché commun andin). Il s'est cependant retiré de cette organisation en 1976 faute d'être parvenu à une entente avec les cinq autres membres sur la question des investissements étrangers et des tarifs d'importation. Ces divergences persistantes étaient centrées sur la volonté du Chili d'attirer des investisseurs étrangers à des conditions beaucoup moins restrictives que celles de ses partenaires andins et d'exiger l'abaissement des tarifs s'appliquant aux importations étrangères.

## Participation aux organisations internationales.

Les organisations internationales auxquelles le Chili est affilié sont :

- la Commission économique pour l'Amérique latine et les Antilles (CEALA);
- le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
- l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA);
- la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD);
- la Société financière internationale (SFI);
- le Fonds international de développement agricole (FIDA);